

LA MINERVE paraît tous les jours, le LUNDI et le JEUDI SOIR, et tous les autres jours de la semaine, à l'exception des jours de fête. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par an, outre un sou par No. pour la poste, quand le Journal est envoyé par la poste. L'abonnement est payable d'avance, et les paiements doivent être faits à l'avance. Les abonnements sont reçus par le Bureau de la Minerve, au Bureau du Journal, au St. Vincent, N. 13.

LA MINERVE

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

MONTREAL, BAS-CANADA.

JEUDI SOIR 10 AOUT 1848

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six Lignes en dessous, première insertion, 25. 6d. et 17. 1/2. chaque semaine. Dix Lignes en dessous, première insertion, 35. 4d. et 104. chaque semaine. Pour les insertions subséquentes, le prix est de moitié. Les Avertissements sont acceptés d'ordres écrits et sont considérés comme publiés à l'expiration de leur terme, et ne sont pas remboursés. Les Avertissements sont acceptés d'ordres écrits et sont considérés comme publiés à l'expiration de leur terme, et ne sont pas remboursés.

Avis des Postes.

Commencer JEUDI prochain le 10 MAI, et jusqu'à avis contraire, la MALLE ANGLAISE qui doit rencontrer le steamer de Boston ou de New-York à HALLOW, sera fermée au Bureau de Poste de Montréal à 3 HEURES, P. M. Les MARCHANDS et les JEUDES alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston, et Jeudi pour les steamers qui partent de New-York. Les journaux du 10 et 11 Aout seront envoyés par la poste. Les autres journaux, par la voie ordinaire. Les lettres, par la voie ordinaire. Les lettres, par la voie ordinaire.

AVIS.

Le Soussigné ayant constitué G. DESEVE, Notaire de cette ville, son PROCUREUR et AGENT pour gérer et administrer ses biens et affaires, requiert ceux à qui il peut devoir de présenter leurs réclamations, pour être liquidées, et ceux qui lui sont redevables de venir payer sans délai le montant de leurs dettes respectives. JOHN DUNAGAN. Montréal, 25 mai 1848.

On demande

Un village de St. Henri, près de cette ville, un INSTITUTEUR qualifié, pour y tenir l'école. S'adresser au Soussigné. A. DESEVE, Sec. et Trés. Montréal, 10 juillet 1848.

Moulin à Battre.

À VENDRE un MOULIN à BATTRE, de construction récente, qui peut être mis en mouvement par un cheval ou par deux chevaux. On peut le voir en s'adressant au Soussigné, 120, rue St. Joseph, faubourg St. Joseph, 17 juillet.

Canal de Chambly.

AVIS est par le présent donné, dans l'intention de rencontrer les intérêts du commerce, les Commissaires des Travaux Publics ont consenti de reculer l'époque de la clôture du CANAL de CHAMBLY jusqu'à SAMEDI, le 24 jour de SEPTEMBRE prochain, auquel jour l'eau sera relâchée du Canal qui restera fermé jusqu'au 20 jour du dit mois. Par Ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, 8 juin 1848.

AVIS

EST par le présent donné que les Directeurs de la "Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal" s'adresseront à la législature provinciale à sa prochaine session pour demander un amendement à la Charte de la dite Compagnie, afin de l'autoriser à payer l'intérêt aux Actionnaires, jusqu'à ce que les travaux soient complétés et en opération à un taux d'intérêt pas six pour cent par an, sur le montant des avances faites par les Actionnaires. Par Ordre, NORMAN BETHUNE, Régisseur. Bureau de la Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal, 25 sept. 1847.—17 avril.—u.

L. P. BOIVIN,

COINS DES RUES Notre Dame et St. Vincent. AVERTISSEMENT de nouveaux services que nous établissons est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien Magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il vient de recevoir par les derniers arrivages à RICHES ASSORTISSEMENT de MONTRES, LUNETTES, articles de goût, etc.—22 juin

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les Soussignés avec plusieurs autres leurs co-propriétaires du Township d'Upton s'adresseront à la Législature Provinciale, à la prochaine session d'ici, aux fins d'obtenir permission d'introduire un bill pour annuler le District de Montréal et au Comité de Sherbrooke toute cette partie du Township d'Upton, qui se trouve comprise dans les Simes 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, et 21e rang du dit Township.

BENJAMIN OUMET, S. C. MOSE, CHRISTOPHE MORIN, P. AUGUSTIN DION, JEAN BTE DION, PIERRE DION, Montréal, 8 juin 1848.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du CHEMIN DE FER ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, MONTREAL, 3 JUILLET 1848.

LES PROPRIETAIRES de PARTS dans le Capital de la Compagnie du CHEMIN DE FER de ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, sont par les présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18, Place St. Jacques, en cette ville, les 7me, 8me, 9me, 10me et 11me VERSEMENTS de CINQ LIVRES courant, par chaque part.

Le 7me Versement le 10 Aout, le 8me le 15 Aout, le 9me le 20 Aout, le 10me le 25 Aout, le 11me le 30 Aout, le 12me le 5 Septembre, le 13me le 10 Septembre, le 14me le 15 Septembre, le 15me le 20 Septembre, le 16me le 25 Septembre, le 17me le 30 Septembre, le 18me le 5 Octobre, le 19me le 10 Octobre, le 20me le 15 Octobre, le 21me le 20 Octobre, le 22me le 25 Octobre, le 23me le 30 Octobre, le 24me le 5 Novembre, le 25me le 10 Novembre, le 26me le 15 Novembre, le 27me le 20 Novembre, le 28me le 25 Novembre, le 29me le 30 Novembre, le 30me le 5 Décembre.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux Agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stansfeld, ou au Comité de Sherbrooke tout cela, sans préjudice de la localité où elles résident.

Par Ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire et Trésorier. 6 juillet.—unm.

AVIS.

CHÉMIN À RAILS DU ST. LAURENT ET DU VILLAGE D'INDUSTRIE.

ES PROPRIETAIRES de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin à Rails du St. Laurent et du Village d'Industrie, sont par les présentes notifiés et requis de payer au Secrétaire Trésorier de la dite Compagnie, au Bureau, au Village d'Industrie, les 1er, 2nd, et 3me VERSEMENTS de DEUX LIVRES DIX CHÉLINS courant, par chaque part, comme suit :

Le 1er Versement le 10 Aout, le 2nd le 15 Aout, le 3rd le 20 Aout, le 4th le 25 Aout, le 5th le 30 Aout, le 6th le 5 Septembre, le 7th le 10 Septembre, le 8th le 15 Septembre, le 9th le 20 Septembre, le 10th le 25 Septembre, le 11th le 30 Septembre, le 12th le 5 Octobre, le 13th le 10 Octobre, le 14th le 15 Octobre, le 15th le 20 Octobre, le 16th le 25 Octobre, le 17th le 30 Octobre, le 18th le 5 Novembre, le 19th le 10 Novembre, le 20th le 15 Novembre, le 21th le 20 Novembre, le 22th le 25 Novembre, le 23th le 30 Novembre, le 24th le 5 Décembre, le 25th le 10 Décembre, le 26th le 15 Décembre, le 27th le 20 Décembre, le 28th le 25 Décembre, le 29th le 30 Décembre, le 30th le 5 Janvier.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux Agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stansfeld, ou au Comité de Sherbrooke tout cela, sans préjudice de la localité où elles résident.

Par Ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire et Trésorier. 6 juillet.—unm.

AVIS.

ES PROPRIETAIRES de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin à Rails du St. Laurent et du Village d'Industrie, sont par les présentes notifiés et requis de payer au Secrétaire Trésorier de la dite Compagnie, au Bureau, au Village d'Industrie, les 1er, 2nd, et 3me VERSEMENTS de DEUX LIVRES DIX CHÉLINS courant, par chaque part, comme suit :

Le 1er Versement le 10 Aout, le 2nd le 15 Aout, le 3rd le 20 Aout, le 4th le 25 Aout, le 5th le 30 Aout, le 6th le 5 Septembre, le 7th le 10 Septembre, le 8th le 15 Septembre, le 9th le 20 Septembre, le 10th le 25 Septembre, le 11th le 30 Septembre, le 12th le 5 Octobre, le 13th le 10 Octobre, le 14th le 15 Octobre, le 15th le 20 Octobre, le 16th le 25 Octobre, le 17th le 30 Octobre, le 18th le 5 Novembre, le 19th le 10 Novembre, le 20th le 15 Novembre, le 21th le 20 Novembre, le 22th le 25 Novembre, le 23th le 30 Novembre, le 24th le 5 Décembre, le 25th le 10 Décembre, le 26th le 15 Décembre, le 27th le 20 Décembre, le 28th le 25 Décembre, le 29th le 30 Décembre, le 30th le 5 Janvier.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux Agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stansfeld, ou au Comité de Sherbrooke tout cela, sans préjudice de la localité où elles résident.

Par Ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire et Trésorier. 6 juillet.—unm.

AVIS.

ES PROPRIETAIRES de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin à Rails du St. Laurent et du Village d'Industrie, sont par les présentes notifiés et requis de payer au Secrétaire Trésorier de la dite Compagnie, au Bureau, au Village d'Industrie, les 1er, 2nd, et 3me VERSEMENTS de DEUX LIVRES DIX CHÉLINS courant, par chaque part, comme suit :

Le 1er Versement le 10 Aout, le 2nd le 15 Aout, le 3rd le 20 Aout, le 4th le 25 Aout, le 5th le 30 Aout, le 6th le 5 Septembre, le 7th le 10 Septembre, le 8th le 15 Septembre, le 9th le 20 Septembre, le 10th le 25 Septembre, le 11th le 30 Septembre, le 12th le 5 Octobre, le 13th le 10 Octobre, le 14th le 15 Octobre, le 15th le 20 Octobre, le 16th le 25 Octobre, le 17th le 30 Octobre, le 18th le 5 Novembre, le 19th le 10 Novembre, le 20th le 15 Novembre, le 21th le 20 Novembre, le 22th le 25 Novembre, le 23th le 30 Novembre, le 24th le 5 Décembre, le 25th le 10 Décembre, le 26th le 15 Décembre, le 27th le 20 Décembre, le 28th le 25 Décembre, le 29th le 30 Décembre, le 30th le 5 Janvier.

Association pour l'établissement

DES Canadiens-Français DANS LES TOWNSHIPS DE L'EST, SOUS LE PATRONAGE DE SA GRANDEUR L'ÉVÊQUE DE MONTREAL, ET DU CLERGÉ DU DIOCESE.

LA Compagnie des terres de l'Amérique Britannique s'adresse aux cultivateurs canadiens qui ont l'intention de s'établir dans les Townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes ses terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui ne leur laisseront pas l'attention de la terre, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur parole nationale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des Townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement. L'Est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus favorables qu'elle ne les a jamais ci-devant offerts. Et, tandis que l'Association s'occupe de la mise en culture de ces terres, elle s'occupe aussi de la mise de chapelles et d'écoles missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procède des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot s'occupera de toutes les obligations auxquelles le Soussigné a été assujéti jusqu'à présent, sans assujéti le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneurs.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son siège en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneurs, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent offrir les cultivateurs de ce district.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour son premier siège, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukley et Ely sont oubliés; les colonies peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès réjouit et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukley, la Compagnie offre aux cultivateurs de mille acres de terre depuis 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 122, 124, 126, 128, 130, 132, 134, 136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 154, 156, 158, 160, 162, 164, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188, 190, 192, 194, 196, 198, 200, 202, 204, 206, 208, 210, 212, 214, 216, 218, 220, 222, 224, 226, 228, 230, 232, 234, 236, 238, 240, 242, 244, 246, 248, 250, 252, 254, 256, 258, 260, 262, 264, 266, 268, 270, 272, 274, 276, 278, 280, 282, 284, 286, 288, 290, 292, 294, 296, 298, 300, 302, 304, 306, 308, 310, 312, 314, 316, 318, 320, 322, 324, 326, 328, 330, 332, 334, 336, 338, 340, 342, 344, 346, 348, 350, 352, 354, 356, 358, 360, 362, 364, 366, 368, 370, 372, 374, 376, 378, 380, 382, 384, 386, 388, 390, 392, 394, 396, 398, 400, 402, 404, 406, 408, 410, 412, 414, 416, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 430, 432, 434, 436, 438, 440, 442, 444, 446, 448, 450, 452, 454, 456, 458, 460, 462, 464, 466, 468, 470, 472, 474, 476, 478, 480, 482, 484, 486, 488, 490, 492, 494, 496, 498, 500, 502, 504, 506, 508, 510, 512, 514, 516, 518, 520, 522, 524, 526, 528, 530, 532, 534, 536, 538, 540, 542, 544, 546, 548, 550, 552, 554, 556, 558, 560, 562, 564, 566, 568, 570, 572, 574, 576, 578, 580, 582, 584, 586, 588, 590, 592, 594, 596, 598, 600, 602, 604, 606, 608, 610, 612, 614, 616, 618, 620, 622, 624, 626, 628, 630, 632, 634, 636, 638, 640, 642, 644, 646, 648, 650, 652, 654, 656, 658, 660, 662, 664, 666, 668, 670, 672, 674, 676, 678, 680, 682, 684, 686, 688, 690, 692, 694, 696, 698, 700, 702, 704, 706, 708, 710, 712, 714, 716, 718, 720, 722, 724, 726, 728, 730, 732, 734, 736, 738, 740, 742, 744, 746, 748, 750, 752, 754, 756, 758, 760, 762, 764, 766, 768, 770, 772, 774, 776, 778, 780, 782, 784, 786, 788, 790, 792, 794, 796, 798, 800, 802, 804, 806, 808, 810, 812, 814, 816, 818, 820, 822, 824, 826, 828, 830, 832, 834, 836, 838, 840, 842, 844, 846, 848, 850, 852, 854, 856, 858, 860, 862, 864, 866, 868, 870, 872, 874, 876, 878, 880, 882, 884, 886, 888, 890, 892, 894, 896, 898, 900, 902, 904, 906, 908, 910, 912, 914, 916, 918, 920, 922, 924, 926, 928, 930, 932, 934, 936, 938, 940, 942, 944, 946, 948, 950, 952, 954, 956, 958, 960, 962, 964, 966, 968, 970, 972, 974, 976, 978, 980, 982, 984, 986, 988, 990, 992, 994, 996, 998, 1000, 1002, 1004, 1006, 1008, 1010, 1012, 1014, 1016, 1018, 1020, 1022, 1024, 1026, 1028, 1030, 1032, 1034, 1036, 1038, 1040, 1042, 1044, 1046, 1048, 1050, 1052, 1054, 1056, 1058, 1060, 1062, 1064, 1066, 1068, 1070, 1072, 1074, 1076, 1078, 1080, 1082, 1084, 1086, 1088, 1090, 1092, 1094, 1096, 1098, 1100, 1102, 1104, 1106, 1108, 1110, 1112, 1114, 1116, 1118, 1120, 1122, 1124, 1126, 1128, 1130, 1132, 1134, 1136, 1138, 1140, 1142, 1144, 1146, 1148, 1150, 1152, 1154, 1156, 1158, 1160, 1162, 1164, 1166, 1168, 1170, 1172, 1174, 1176, 1178, 1180, 1182, 1184, 1186, 1188, 1190, 1192, 1194, 1196, 1198, 1200, 1202, 1204, 1206, 1208, 1210, 1212, 1214, 1216, 1218, 1220, 1222, 1224, 1226, 1228, 1230, 1232, 1234, 1236, 1238, 1240, 1242, 1244, 1246, 1248, 1250, 1252, 1254, 1256, 1258, 1260, 1262, 1264, 1266, 1268, 1270, 1272, 1274, 1276, 1278, 1280, 1282, 1284, 1286, 1288, 1290, 1292, 1294, 1296, 1298, 1300, 1302, 1304, 1306, 1308, 1310, 1312, 1314, 1316, 1318, 1320, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1336, 1338, 1340, 1342, 1344, 1346, 1348, 1350, 1352, 1354, 1356, 1358, 1360, 1362, 1364, 1366, 1368, 1370, 1372, 1374, 1376, 1378, 1380, 1382, 1384, 1386, 1388, 1390, 1392, 1394, 1396, 1398, 1400, 1402, 1404, 1406, 1408, 1410, 1412, 1414, 1416, 1418, 1420, 1422, 1424, 1426, 1428, 1430, 1432, 1434, 1436, 1438, 1440, 1442, 1444, 1446, 1448, 1450, 1452, 1454, 1456, 1458, 1460, 1462, 1464, 1466, 1468, 1470, 1472, 1474, 1476, 1478, 1480, 1482, 1484, 1486, 1488, 1490, 1492, 1494, 1496, 1498, 1500, 1502, 1504, 1506, 1508, 1510, 1512, 1514, 1516, 1518, 1520, 1522, 1524, 1526, 1528, 1530, 1532, 1534, 1536, 1538, 1540, 1542, 1544, 1546, 1548, 1550, 1552, 1554, 1556, 1558, 1560, 1562, 1564, 1566, 1568, 1570, 1572, 1574, 1576, 1578, 1580, 1582, 1584, 1586, 1588, 1590, 1592, 1594, 1596, 1598, 1600, 1602, 1604, 1606, 1608, 1610, 1612, 1614, 1616, 1618, 1620, 1622, 1624, 1626, 1628, 1630, 1632, 1634, 1636, 1638, 1640, 1642, 1644, 1646, 1648, 1650, 1652, 1654, 1656, 1658, 1660, 1662, 1664, 1666, 1668, 1670, 1672, 1674, 1676, 1678, 1680, 1682, 1684, 1686, 1688, 1690, 1692, 1694, 1696, 1698, 1700, 1702, 1704, 1706, 1708, 1710, 1712, 1714, 1716, 1718, 1720, 1722, 1724, 1726, 1728, 1730, 1732, 1734, 1736, 1738, 1740, 1742, 1744, 1746, 1748, 1750, 1752, 1754, 1756, 1758, 1760, 1762, 1764, 1766, 1768, 1770, 1772, 1774, 1776, 1778, 1780, 1782, 1784, 1786, 1788, 1790, 1792, 1794, 1796, 1798, 1800, 1802, 1804, 1806, 1808, 1810, 1812, 1814, 1816, 1818, 1820, 1822, 1824, 1826, 1828, 1830, 1832, 1834, 1836, 1838, 1840, 1842, 1844, 1846, 1848, 1850, 1852, 1854, 1856, 1858, 1860, 1862, 1864, 1866, 1868, 1870, 1872, 1874, 1876, 1878, 1880, 1882, 1884, 1886, 1888, 1890, 1892, 1894, 1896, 1898, 1900, 1902, 1904, 1906, 1908, 1910, 1912, 1914, 1916, 1918, 1920, 1922, 1924, 1926, 1928, 1930, 1932, 1934, 1936, 1938, 1940, 1942, 1944, 1946, 1948, 1950, 1952, 1954, 1956, 1958, 1960, 1962, 1964, 1966, 1968, 1970, 1972, 1974, 1976, 1978, 1980, 1982, 1984, 1986, 1988, 1990, 1992, 1994, 1996, 1998, 2000, 2002, 2004, 2006, 2008, 2010, 2012, 2014, 2016, 2018, 2020, 2022, 2024, 2026, 2028, 2030, 2032, 2034, 2036, 2038, 2040, 2042, 2044, 2046, 2048, 2050, 2052, 2054, 2056, 2058, 2060, 2062, 2064, 2066, 2068, 2070, 2072, 2074, 2076, 2078, 2080, 2082, 2084, 2086, 2088, 2090, 2092, 2094, 2096, 2098, 2100, 2102, 2104, 2106, 2108, 2110, 2112, 2114, 2116, 2118, 2120, 2122, 2124, 2126, 2128, 2130, 2132, 2134, 2136, 2138, 2140, 2142, 2144, 2146, 2148, 2150, 2152, 2154, 2156, 2158, 2160, 2162, 2164, 2166, 2168, 2170, 2172, 2174, 2176, 2178, 2180, 2182, 2184, 2186, 2188, 2190, 2192, 2194, 2196, 2198, 2200, 2202, 2204, 2206, 2208, 2210, 2212, 2214, 2216, 2218, 2220, 2222, 2224, 2226, 2228, 2230, 2232, 2234, 2236, 2238, 2240, 2242, 2244, 2246, 2248, 2250, 2252, 2254, 2256, 2258, 2260, 2262, 2264, 2266, 2268, 2270, 2272, 2274, 2276, 2278, 2280, 2282, 2284, 2286, 2288, 2290, 2292, 2294, 2296, 2298, 2300, 2302, 2304, 2306, 2308, 2310, 2312, 2314, 2316, 2318, 2320, 2322, 2324, 2326, 2328, 2330, 2332, 2334, 2336, 2338, 2340, 2342, 2344, 2346, 2348, 2350, 2352, 2354, 2356, 2358, 2360, 2362, 2364, 2366, 2368, 2370, 2372, 2374, 2376, 2378, 2380, 2382, 2384, 2386, 2388, 2390, 2392, 2394, 2396,

